



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

15 septembre 2024

Numéro 262

## DDEN, une mission parapublique.



**F**aut-il le rappeler, notre mission officielle de DDEN s'inscrit dans la partie législative du Code de l'Éducation. Ainsi l'article L.241-4 énumère les catégories de personnels chargés de « *l'inspection des établissements d'enseignement* » : les Inspecteurs généraux, les Recteurs et les DASEN, les IEN, les Maires et les DDEN. Ces Délégués départementaux de l'Éducation Nationale sont exclusivement des bénévoles, membres de droit du Conseil d'École et du Conseil Départemental de l'Éducation nationale. Nos compétences couvrent, hors les activités d'enseignement, la sécurité, l'hygiène et la santé, l'école inclusive, les transports scolaires, la restauration, et les activités périscolaires. Impartial et indépendant, le DDEN a une fonction, indispensable pour l'École, de contrôle, vigilance, de coordination voire de médiation fondée sur la Laïcité et la Citoyenneté.

Une charte du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale a été établie et proposée par notre Fédération. Celle-ci et notre action sont détaillées dans notre « **Vademecum du DDEN** » pour chacune et chacun d'entre vous. L'Union départementale a la charge du recrutement et dispose du « **Guide fédéral de l'Union DDEN** ». En adressant une commande à la Fédération, ces deux livrets indispensables seront adressés gratuitement aux Unions Départementales fédérées qui prendront en charge le coût du port exclusivement.

**En prévision du renouvellement quadriennal 2025-2029, nous attendons la circulaire ministérielle pour la mise en œuvre de notre fonction à partir de septembre 2025.** Le Conseil fédéral a demandé à chaque Union de se réunir, en ce début d'année, avant la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale, pour que chaque DDEN soit, au plus près, acteur du recrutement départemental. Chaque Union doit, s'il le faut, compléter la composition de son Bureau, de son Conseil d'Administration, afin de partager et gérer au mieux son action au plus près des circonscriptions et des délégations scolaires.

**Nous avons tous et toutes l'obligation impérieuse d'assurer la pérennité de nos missions et fonctions afin de perpétuer notre engagement pour l'École de la République, enjeu essentiel pour l'avenir de la Nation.** Agissons au plus près des écoles en diffusant notre affiche pour inviter les parents à voter afin de choisir leurs représentants aux Conseils d'écoles.

Diffusons l'information présentant notre fonction lors du premier Conseil d'école qui suivra cette élection. Un triptyque gratuit peut être adressé sur commande, seul le port sera à la charge de l'Union.

Des propositions fédérales pour diffuser dans chaque département un communiqué de presse, des courriers aux élus et associations partenaires ont été transmises aux Unions pour mettre en œuvre ce renouvellement quadriennal.

Dans un propos afférent aux DDEN, Henri Pena Ruiz consacre un article « **Honneur aux DDEN** » dans son volumineux « *Dictionnaire amoureux de la laïcité* » : « **Grâce à leur Fédération nationale, ils disposent d'un fonds documentaire dynamique, sans cesse réactualisé qui les habilite à intervenir sur la laïcité et sur les enjeux républicains de l'École publique, fondement majeur de l'éducation à la Citoyenneté** ».

Eddy Khaldi  
Le 13/09/2024



## Sommaire

- **Edito : DDEN, une mission parapublique.**
- **L'hétérogénéité des élèves au cœur des pratiques enseignantes (DEPP) -page 2**
- **Le privé "hors-contrat" poursuit son ascension -page 3**
- **Politique scolaire : il faudra compter avec G. Attal -page 4**
- **Pronote doit améliorer son accessibilité pour les élèves handicapés visuels (associations "apiDV" et "Intérêt à Agir") -page 4**
- **L'OCDE met l'accent sur l'équité en éducation, N. Belloubet donne son point de vue -page 5**
- **Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : l'avis du CESE adopté -page 6/7**
- **Qualité de l'air dans les crèches, écoles, collèges, lycées : des obligations qui ne sont pas réalisées (Gazette des communes) -page 7**
- **L'ANDEV et le Réseau Canopé signent une convention pour la formation des personnels de la communauté éducative dans les collectivités territoriales -page 8**
- **HPV : lancement de la 2ème campagne de vaccination pour les élèves de 5ème (ministères de la santé et de l'éducation) -page 9**

## L'hétérogénéité des élèves au cœur des pratiques enseignantes (DEPP)

**Q**u'est-ce qui rend difficile l'enseignement du français pour les professeurs de 3ème ? Selon la DEPP, qui publie mardi 3 septembre les résultats de son enquête sur les pratiques enseignantes spécifiques aux contenus (Praesco), les conditions les plus souvent évoquées sont "les écarts de niveaux entre les élèves et le temps à disposition pour aider les élèves en difficulté" (à 90 %) suivi du "manque de motivation d'une partie de leurs élèves" (81 %) et du "nombre d'élèves en difficulté (en lecture, compréhension, langue, écriture)" (80 %).

### Guidage des élèves

Les élèves feraient preuve de difficultés "à identifier leurs propres difficultés et à mobiliser des stratégies pour y répondre" (85 %), "à se mettre en situation de recherche face aux exercices proposés ou face à des situations nouvelles" (77 %), ou encore "à identifier les objectifs des activités d'apprentissage" (51 %). Un constat qui met en évidence, estime la DEPP, "un besoin de guidage des élèves".

### Collectif vs Hétérogénéité

Or, il semble que les enseignants "privilégient le travail collectif pour prendre en compte les erreurs de leurs élèves, que ce soit lors d'une activité en classe ou lors de la reprise d'une évaluation." Les enseignants qui sont entrés plus récemment dans le métier "prennent davantage en compte l'hétérogénéité des élèves", 32 % d'entre eux faisant "souvent" ou "très souvent" travailler individuellement les élèves selon des parcours personnalisés (contre 25 % en moyenne). Ils fournissent aussi "plus fréquemment de l'aide aux élèves en difficulté en organisant, par exemple, une ou deux séances d'accompagnement personnalisé pour les élèves les plus en difficulté de leur classe".

### Pratiques opposées

Par ailleurs, l'enquête révèle une "relation positive entre les pratiques qui visent le développement des compétences cognitives, *motivationnelles* et sociales des élèves et celles qui prennent en compte l'individualité des élèves". Et dans le même temps, elle souligne "une opposition entre les pratiques caractéristiques d'une transmission de connaissances dirigée par l'enseignant et celles qui s'orientent vers le développement de ces mêmes compétences chez les élèves".

Et "plus l'ancienneté dans la profession augmente, moins les enseignants mettent en place des pratiques qui visent à développer les compétences cognitives, *motivationnelles* et sociales des élèves". En éducation prioritaire, les enseignants interrogés (qui sont en général plus jeunes) "adoptent plus fréquemment que les autres des pratiques qui visent à prendre en compte l'individualité des élèves". Ils visent "de façon marquée" le développement des compétences cognitives, *motivationnelles* et sociales des élèves, "mais de manière moins prononcée que leurs collègues du secteur privé".

## Le privé "hors-contrat" poursuit son ascension

À la rentrée 2024, on compte 116 ouvertures d'établissements ( "indépendants" ou « hors-contrat », contre 107 l'an dernier ). "Créer son école" estime à 2485 le nombre des établissements scolaires "indépendants" du premier et second degrés, la "Fondation pour l'école" l'estime à 2574, scolarisant environ 130.000 élèves.

Selon Créer son école, « 34% des ouvertures sont des collèges ou des lycées, 22 % sont des écoles Montessori "pures", 28 % sont des écoles "classiques", 50 % sont des écoles "alternatives", mais aucune n'est "démocratique", une seule se réclame de Steiner. 35 écoles sont bilingues ou internationales. "L'ouverture au monde par le bilinguisme demeure la tendance lourde des créations d'écoles.

Toujours selon Créer son école, 78 % des nouvelles écoles (soit 90) sont aconfessionnelles, 12 % sont catholiques, 9 % juives (1% l'an dernier), 2 % protestantes. "On ne recense pas d'ouverture d'école musulmane (vs 1% l'année dernière), dans un contexte où les maires comme l'administration n'hésitent pas à user de leur droit d'opposition. Les données de la Fondation pour l'école sont sensiblement différentes puisqu'elle compte que 25,8 % des créations sont des écoles chrétiennes, une est musulmane, aucune n'est juive. Par ailleurs, "entre l'été 2023 et la rentrée de septembre 2024, ce sont 70 écoles qui ont fermé .

Anne Coffinier commente : "Il est bien normal que soient durement sanctionnées, voire fermées, les écoles qui pourraient mettre en péril l'intégrité des enfants ou exercer une emprise ou des violences à leur rencontre. **Créer son école** appelle de ses vœux des contrôles sans complaisance pour ces écoles, qui desservent l'intérêt des enfants et celui de la cause de la liberté scolaire. En revanche, la peur de la différence, de l'innovation ou du maintien de traditions éducatives délaissées par l'Éducation nationale depuis quelques décennies ne doit pas conduire plus longtemps à étouffer la liberté scolaire."

Michel Valadier (**Fondation pour l'école**) estime pour sa part que deux des mesures prises dans le cadre du "Choc des savoirs", relatives au port de l'uniforme et à l'interdiction des téléphones portables "vont dans le bon sens" mais que l'État a choisi d'ignorer l'expérience acquise en ces domaines par les écoles privées (sous et hors contrat). Il fait remarquer que dans un contexte de baisse démographique, le nombre des élèves qui trouvent un "refuge" dans des classes hors-contrat augmente.

Pour aller plus loin : [Conférence de presse « Créer son école »](#) et [Écoles libres hors contrat document « Fondation Pour L'École »](#)



Directeur de la publication :  
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :  
Martine DELDEM

Mise en page  
rédactionnelle :  
Pierre MIMRAN

124 Rue La Fayette  
75010 Paris



01 47 70 09 59

federation@dden-fed.org

FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public  
Assoziatoin natiounale de leumeez et d'educatoin puvlèze - Assosiatoin ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale



## Politique scolaire : il faudra compter avec G. Attal

**L'**École restera bien la priorité du Gouvernement, l'École de la République." Michel Barnier répondait ainsi au propos de son prédécesseur, le 5 septembre lors de la passation de pouvoir : "Si je ne devais vous faire qu'une demande, Monsieur le Premier ministre, ce serait de continuer à faire de l'École de la République une priorité absolue, parce que l'École, c'est l'assurance vie de la République."

Après avoir dit sa "reconnaissance" aux enseignants et aux équipes éducatives, après avoir affirmé que "nous n'oublions pas" Samuel Paty et Dominique Bernard, "assassinés par le terrorisme islamique", Gabriel Attal poursuit : "Oui, l'École est la mère des batailles, et avec la revalorisation inédite des salaires de nos enseignants, en avril dernier encore des infirmières scolaires, avec le Choc des savoirs, avec la lutte implacable contre le harcèlement qui est un véritable fléau, nous affirmons une chose claire, nous préférons toujours, toujours l'exigence au nivellement par le bas, nous préférons toujours l'autorité au laxisme, nous préférons toujours la fraternité et la bienveillance au chacun pour soi, nous préférons toujours les savoirs fondamentaux à la dilution des savoirs" affirme celui qui est à présent député, membre de la commission des affaires scolaires et de l'éducation.

Le site : <https://www.info.gouv.fr/actualite/passation-de-pouvoir-entre-gabriel-attal-et-michel-barnier>

## Pronote doit améliorer son accessibilité pour les élèves handicapés visuels (associations "apiDV" et "Intérêt à Agir")



**C'**est une "première juridique" et surtout une "décision historique" pour les associations "apiDV" et "Intérêt à Agir", qui évoquent "une victoire considérable" face à une "discrimination insupportable" envers les déficients visuels. Elles avaient demandé à la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées de faire application de la procédure prévue par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Celle-ci prévoit que l'"Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique peut formuler des recommandations en vue d'améliorer l'accessibilité" du logiciel Pronote.

Le 21 mai dernier, expliquent-elles dans un communiqué de presse publié cette semaine, le **Tribunal administratif de Paris** a condamné l'État "pour son refus d'agir pour rendre accessibles des logiciels utilisés par les enseignants et agents administratifs et sociaux de l'Éducation nationale, les élèves et leurs parents."



## L'OCDE met l'accent sur l'équité en éducation, N. Belloubet donne son point de vue

**C**ette année, l'OCDE qui publie son recueil de statistiques mondiale "**Regards sur l'éducation**" a choisi de mettre l'accent sur "l'équité dans l'éducation et le marché du travail". L'organisation internationale constate que, "en matière d'éducation", les inégalités "se manifestent dès le plus jeune âge" mais que, "paradoxalement, les enfants (les 0-2 ans, ndlr) qui auraient le plus besoin d'un service d'accueil sont en fait ceux qui ont le moins de chance de pouvoir en bénéficier".



### **Voici d'autres constats prélevés dans le document de l'OCDE**

"Même au sein des pays les plus équitables", les élèves les plus défavorisés n'atteignent pas le même niveau de performance au test PISA que leurs camarades plus favorisés.

Autre constat, on redouble moins en France que dans les autres pays de l'OCDE, 1,2 % des élèves de l'enseignement élémentaire (1,5 % en moyenne OCDE), 1,1 % des collégiens (vs 2,2% ) et 2,4 % des lycéens (vs 3,2 %) ont redoublé en 2022.

"Entre 2013 et 2022, l'âge moyen des enseignants a augmenté." Au niveau collège, la proportion d'enseignants de 50 ans ou plus a augmenté d'un point en moyenne OCDE, de 8 points en France. En France, ils doivent assurer 720 heures de cours par an alors que la moyenne de l'OCDE est de 706 heures.

### **Au plus près des besoins du terrain**

Nicole Belloubet a pris la parole pour affirmer l'importance du thème de l'équité dans l'éducation et l'accès à l'emploi depuis "plusieurs décennies". La ministre démissionnaire souligne la nécessité de "libérer l'initiative pédagogique" des acteurs de terrain. Ce sont eux qui repèrent le mieux les besoins des élèves. Pour la ministre démissionnaire, l'École doit être "pleinement inclusive", et elle doit apprendre aux élèves à "accepter l'autre" porteur de handicap tandis que la mixité sociale doit être "au coeur des établissements". L'École doit aussi être attentive au lien avec les activités périscolaires, notamment celles qui sont proposées aux élèves dans le cadre du dispositif 8h-18h.

### **La taille des classes n'est pas déterminante**

Andreas Schleicher, directeur de l'éducation de l'OCDE confirme qu'il faut "personnaliser, individualiser" les enseignements, mais il estime que la taille des classes a moins d'impact que le niveau en pédagogie des enseignants.

[https://www.oecd.org/fr/publications/regards-sur-l-education-2024\\_1aabb39d-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/regards-sur-l-education-2024_1aabb39d-fr.html)



## Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : l'avis du CESE adopté

L'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant l'éducation des enfants à la vie affective, relationnelle et sexuelle a été adopté (tout comme son rapport), mardi 10 septembre par 119 voix pour et 19 abstentions.

Si la loi Aubry de 2001 "pose un cadre", faisant de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire une obligation légale à raison d'au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées, celle-ci "reste largement inappliquée" avec moins de 15 % des élèves qui en bénéficient.

Il est cependant "indispensable" d'accompagner les jeunes qui "sont en demande de cette éducation", et "vouloir les en 'protéger', en particulier à l'école, c'est souvent les laisser seuls avec leurs questionnements, sachant par exemple qu'ils et elles seront exposés à des images pornographiques sur un téléphone portable avant l'âge de 10 ans."

De plus, constate la co-rapporteuse Cécile Gondard-Lalanne, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est une "démarche transversale et progressive" permettant à l'enfant "d'apprendre à se connaître, à connaître les autres et à construire des relations permettant d'aller vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes".

Le CESE voit donc en l'EVARS une "éducation à l'égalité qui déconstruit les stéréotypes et les normes sociales inégalitaires entre les individus" mais également un "point de convergence entre les droits des femmes et les droits des enfants", pouvant "déconstruire les schémas toxiques, aider à enrayer la montée des violences sexuelles, du sexisme, des LGBTQIAphobies et contribuer à une meilleure prévention des maladies sexuellement transmissibles et de la transmission du VIH pour lesquels les connaissances de jeunes sont en net recul depuis plusieurs années". Cette éducation pourrait de plus contribuer au repérage d'enfants victimes d'abus sexuels.

24 préconisations sont ainsi formulées pour "rendre réellement effectif" le droit à l'EVARS. Il s'agit notamment d'assurer que les droits des enfants soient "reconnus au plus haut niveau de l'État, et connus par tous et toutes, à commencer par les enfants eux-mêmes, les familles, et les personnes qui les accueillent et les accompagnent". A ce titre, l'école "a une mission particulière" en intégrant l'EVARS dans un enseignement obligatoire des compétences psychosociales et de l'égalité à l'école "dont le volume horaire annuel devra être d'au moins 30h dès le collège".

De plus, les droits des enfants et interdits à leur égard devraient être affichés dans tous les lieux qu'ils et elles fréquentent, et inscrits dans les référentiels métiers des professionnelles et professionnels encadrant les enfants. Est encore proposé de tenir des permanences régulières dans les endroits fréquentés par les jeunes, dont l'école, le collège, le lycée et les centres de formation d'apprentis. Pour les parents, il est question de proposer "systématiquement" trois rendez-vous individuels autour des besoins et des droits de l'enfant (intimité, éducation...), à plusieurs étapes clefs de la vie de l'enfant (naissance, entrée en maternelle, entrée au collège).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Sachant enfin que "tous les lieux de socialisation des jeunes sont des espaces dans lesquels elles et ils construisent leurs liens affectifs, relationnels et parfois sexuels", est souhaitée la création d'un plan de formation unique élaboré "en concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les besoins et droits fondamentaux de l'enfant" ainsi qu'une "incrimination pénale sanctionnant l'entrave au droit des enfants à bénéficier d'une EVARS."

Le CESE s'interroge sur les **lieux** où cette éducation peut être donnée

"Les **colonies de vacances** sont également un lieu d'expérimentation et d'émancipation pour les jeunes dans lesquels il s'avère que l'EVARS n'est pas toujours pensée à sa juste mesure.

"Au sein de l'Éducation nationale, l'EVARS doit être intégrée dans le socle de connaissances, de compétences et de culture, **de l'école au lycée**, dont les connaissances et compétences doivent être évaluées", mais "notre système scolaire est basé sur la compétitivité, la concurrence, l'enseignement 'descendant' du professeur ou de la professeure à l'élève. Le gouvernement actuel met d'ailleurs beaucoup l'accent sur l'ordre et l'autorité comme gages de progrès scolaire.

Les préconisations du CESE : [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024\\_13\\_evars.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2024/2024_13_evars.pdf)

## Qualité de l'air dans les crèches, écoles, collèges, lycées : des obligations qui ne sont pas réalisées (Gazette des communes)

**L**e code de l'environnement prévoit que les collectivités sont responsables de la qualité de l'air dans les écoles, collèges et lycées, notamment en ce qui concerne la concentration en CO2. Selon l'article R221-30, les propriétaires des "établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans", d'accueils de loisirs et "des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré" sont tenus de faire procéder, à leurs frais, "à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de son établissement".

Ils doivent également veiller à "la diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultant, en particulier, des travaux et des activités de nettoyage" et réaliser "un plan d'actions".

Notre confrère de la Gazette des communes décerne "une mauvaise note" au respect de ces obligations alors que sont en cause des risque accrus pour les enfants de développer de l'asthme ou d'attraper un virus respiratoire et que les performances scolaires sont affectées par la qualité de l'air. Mais les collectivités dénoncent "un cumul absurde de contrôles appelant des moyens humains et financiers qu'il serait plus utile d'affecter à la mise en œuvre de solutions", le "manque d'implication" de l'Éducation nationale et des enseignants qui pourraient réaliser certains contrôles ainsi que le "manque d'engagement financier" de l'État.



## L'ANDEV et le Réseau Canopé signent une convention pour la formation des personnels de la communauté éducative dans les collectivités territoriales

Une “convention cadre” a été signée la semaine dernière entre l'ANDEV et le Réseau Canopé pour développer la formation des personnels de la communauté éducative qui dépendent des collectivités territoriales.

Cette collaboration doit permettre une “montée en compétence” des éducateurs, personnels de restauration, Atsem, cadres ou encore animateurs territoriaux, souligne Marie-Caroline Missir, directrice générale de Réseau Canopé, opérateur ministériel de formation continue des enseignants.

Grâce au partage “des références et des pratiques éducatives communes” avec les enseignants (eux-mêmes formés via le Réseau Canopé), l'objectif affiché par les deux entités est de “répondre aux enjeux de la continuité éducative” en renforçant cette dernière.

Concrètement, les 700 adhérents de l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des villes et des collectivités territoriales (ANDEV) pourront ainsi accéder au Pack Educ' de Réseau Canopé, une “offre de ressources et de formations regroupant la programmation de plusieurs cycles de webinaires, des dossiers thématiques et des témoignages d'experts” depuis un espace en ligne réservé.

Réseau Canopé pourra également fournir aux collectivités adhérentes de l'Andev un tarif préférentiel pour “des prestations de diagnostic d'usage, de conseil, d'accompagnement et de formations”. Parmi les options proposées, “le développement des compétences et la formation des intervenants sur les différents temps de l'enfant” (animateurs et Atsem notamment), “l'émergence et l'accompagnement des projets éducatifs des collectivités, en impliquant toutes les parties prenantes”, ainsi que des interventions “pour imaginer et optimiser les usages éducatifs des matériels numériques et des espaces”.

Une présence de Réseau Canopé “en qualité de partenaire” au congrès annuel de l'Andev (les 4, 5 et 6 décembre à Montpellier pour l'édition 2024) est également prévue par la convention.

nature du motif 4” (qui permet théoriquement aux familles d'instruire elles-mêmes leurs enfants, mais qui est en réalité inapplicable, ndlr).

Face au discours sur le civisme à l'école, la médiatrice estime qu' “on ne décrète pas l'autorité, on la construit en recréant un lien de confiance entre les personnes”. Un travail de longue haleine dans une société morcelée.

Le rapport : <http://www.ozp.fr/spip.php?article32620>



*Je deviens DDEN*

J'♥ les 





## HPV : lancement de la 2ème campagne de vaccination pour les élèves de 5ème (ministères de la santé et de l'éducation)

Le Gouvernement lance sa 2ème campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) destinée aux enfants dès l'âge de 11 ans, ont fait savoir jeudi 12 septembre les ministères du Travail, de la Santé et des Solidarités ainsi que de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans une communication commune.

Composée de deux doses espacées de 5 mois minimum, la vaccination est gratuite et proposée à tous les élèves des établissements publics et privés sous contrat qui entrent en classe de 5e. Elle nécessite l'accord écrit des deux titulaires de l'autorité parentale. Les Agences Régionales de Santé (ARS) et les rectorats sont chargés d'organiser la campagne de vaccination dans les établissements en lien avec les centres de vaccination.

Le vaccin "prévient neuf types de HPV dont sept sont à haut risque ou potentiellement oncogènes" alors que chaque année 6.400 cancers et 100.000 lésions bénignes sont liés aux HPV. Il s'agit donc de poursuivre le renforcement de la **couverture vaccinale** chez les jeunes après les "premiers résultats très encourageants" de l'an dernier. Près de 420.000 adolescents de 12 ans ont en effet reçu, selon Santé Publique France, une première dose de vaccin contre les HPV en 2023. L'objectif est d'atteindre 80 % d'enfants vaccinés contre les HPV en 2030, selon la cible fixée par la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Une **campagne nationale** de promotion est donc mise en place "pour soutenir le dispositif et amplifier le recours à la vaccination", composée de courriers informatifs envoyés aux parents d'élèves (en fin de 6ème et début 5ème). Des séances destinées à sensibiliser à la vaccination contre les infections à HPV et répondre aux questions pourront également être proposées aux parents et enfants dans les établissements. L'organisation se fera en lien avec l'ARS et le rectorat, ces derniers étant "invités à mobiliser les acteurs intervenant déjà en milieu scolaire" pour participer à ces actions.

En outre, l'Institut national du cancer "diffusera une campagne d'information dans les media du 16 septembre au 13 octobre", que ce soit sur les réseaux sociaux, dans la presse, via de l'affichage dans les maisons de santé ou à la radio (avec notamment un dossier de presse sonore proposé à plus de 1.000 radios et web radios pour diffusion gratuite).

Le dossier de l'Institut national contre le Cancer à destination des professionnels de santé :

<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Facteurs-de-risque-et-de-protection/Agents-infectieux/Prevenir-les-cancers-lies-aux-HPV>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**INSTITUT NATIONAL DU CANCER**

### POURQUOI EST-IL RECOMMANDÉ DE SE FAIRE VACCINER CONTRE LES HPV ?

**LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS SONT DES VIRUS**

HPV est l'abréviation de Human Papillomavirus en anglais, soit papillomavirus humain en français. Il est le plus répandu des virus à l'origine de lésions (plaies) sur la peau ou les muqueuses. 80 % des femmes et des hommes sont exposés à ces virus au cours de leur vie.

**LES HPV SONT RESPONSABLES DE PLUSIEURS CANCERS**

Certains HPV sont responsables de lésions précancéreuses et de cancers. Ces HPV peuvent causer des cancers situés dans différents endroits, répartis dans tout le corps. Chaque année en France, 6 400 nouveaux cas de cancers sont causés par les HPV.

**LA VACCINATION PROTÈGE**

Aujourd'hui, la vaccination prévient jusqu'à 80 % des infections HPV à l'origine des cancers.

**LA VACCINATION EST SÛRE ET EFFICACE**

À ce jour, plus de 100 millions d'enfants et d'adolescents ont été vaccinés dans le monde. La surveillance mise en place par de nombreux pays et par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que les résultats de plusieurs études ont confirmé que la vaccination est tout à fait sûre.

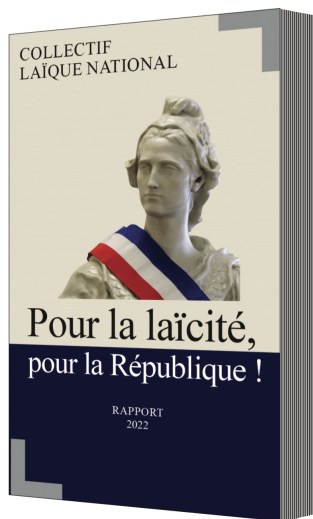
**COMMENT SE FAIRE VACCINER ?**

Par un professionnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme, pharmacien) dans son cabinet, un centre de vaccination, une pharmacie ou au collège (classe de 5<sup>e</sup>), avec l'autorisation de ses parents. Au collège, la vaccination est gratuite.

**SE FAIRE VACCINER DÈS 11 ANS, C'EST GARANTIR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DU VACCIN. PARLES-EN À TES PARENTS !**

Plus d'informations sur [e-cancer.fr](https://www.e-cancer.fr)

## Rapport du Collectif LAÏQUE National « Pour la laïcité, pour la République ! »



L'édition 2023-2024, est parue quelques jours après le score historique de l'extrême droite à l'occasion des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale a été prononcée dans la foulée par le président de la République !

Le Collectif laïque national, suite du Collectif laïque créé en 2011, est un regroupement informel d'obédiences maçonniques et d'associations agissant pour la laïcité et les droits de l'Homme.

Chaque association est libre de signer ou non les communiqués et rapports élaborés collectivement. Les divers communiqués figurant en annexe ne portent pas tous les mêmes signatures, et aucune association n'est obligée de signer le rapport annuel, même s'il est adopté à la majorité la plus large possible, après débat et amendements. Ainsi est préservée l'autonomie de chaque participant, sans nuire à l'expression collective ni à la

coordination des actions.

### Ont participé à la rédaction du présent rapport :

Charles ARAMBOUROU (UFAL, Union des familles laïques), coordinateur ;  
Pierre BARACCA (Laïcité et féminisme)  
Laure CAILLE (Libres MarianneS) ;  
Martine CERF (EGALE) ;  
Guylain CHEVRIER (Vigilance Travail Social)  
Michel FOUILLET (EGALE) ;  
Eddy KHALDI (FDDEN, délégués départementaux de l'éducation nationale) ;  
Anne SALZER (Unité Laïque) ;  
Michel SEELIG (Comité Laïcité République) ;  
Annie SUGIER (Ligue du Droit International des Femmes).

De nombreuses associations sont signataires du rapport :

- #Réseau 1905
- Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines,
- Association des Libres Penseurs de France
- Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.)
- Association Laïcité-Liberté
- Cercle Ferdinand Buisson
- Chevalier de la Barre
- (Le),Comité - Laïcité – République
- Comité 1905 de l'Ain
- Comité de réflexion et d'action laïque CREAL76
- Confédération nationale des Associations familiales laïques (CNAFAL)
- EGALÉ Egalité, Laïcité, Europe
- Fédération française de l'Ordre Maçonnique mixte international le Droit Humain
- **Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)**
- Femmes Contre les Intégrismes FCI
- Grand Orient de France
- Grande Loge Féminine de France
- Grande Loge Mixte de France
- Grande Loge Mixte Universelle
- Laïcité et Féminisme,
- Libres MarianneS,
- Ligue du Droit International des Femmes (la)(L.D.I.F.)
- **Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme -(L.I.C.R.A.)**
- Lumières laïques cercle Maurice Allard,
- Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA)
- Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)
- Union des Familles Laïques (U.F.A.L.)
- Unité Laïque
- Regards de Femme
- Vigilance collèges Lycées
- Vigilance Universités.

**Commande Possible : 18 € le numéro  
frais d'envoi compris**

Commande auprès de la Fédération  
Fédération des DDEN

124 rue La Fayette 75010 PARIS

[secretariat@dden-fed.org](mailto:secretariat@dden-fed.org)

Indiquez adresse de livraison.

Règlement par chèque avec votre commande